ALFRED REBUSE

Proprectatro-Gérant ALFRED REBOUX

ABONGE HEMES: Yourseing: Treis mois. . 13.30 26. mais. . . 26. » Wn an . . . 10000

Nand, Ras-de-Calais, Samme, Aisne, La Posmee et l'Ebranger, les finis de poste he poix des Abonnements est payable

e. - Fout abandement of magara sécontina d'avis continue.

ROUBAIX. 28 DECEMBRE, 1879

SOUSCRIPTION QUVERTE DANS LES BUREAUX DU

Journal de Roubaix POUR LES

PAUVRES DE ROUBAIX

Hiver de 1879-1880

Comité:

Présidents d'honneur M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-curé la paroisse Saint-Martin;

M. HENRY BOSSUT, président du Tribu-nal de Commerce. Président : M. Amédée PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire:

ALFRED REBOUX directeur-propriéde Journal de Roubaix.
Trésorier:

M. PIERRE DESTOMBES, proprietaire.

M. IE DOYEN de Notee-Dame ; MM CES CURES de Sainte-Elmabeth, du cre-toutr, au Saint-Semilere et de Saint-

M. SCRÉPE -ROUSSAL, vice-présid at de la Chambre de commerce; M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Cousei parteuirer des Conférences; M. PIERRE CATTEAU, conseiller général;

M. HENRI BUISINE, negociant; M. L. WATTINNE-HOVELACQUE, neg.

MM LES PRÉSIDENTS des Conférence St. Vincent-de-Paul;

SEPTIEMELISTE MM. Anatore of Garres. . . . 100 »
Mme veuve Pierre Bonnave 100 » M. S. Schiller. Mime veuve E. Hovine . Total de la septième liste : 1,635

Total des listes précédentes : 64,556,80 Ensemble: 66,191,80

Souscription pour les pauvres

ouverte par le Journal de Roubaix Un bureau central de distribution est ouvert rue Saint-Georges, 36. On est prié d'y faire inscrire les fa-

milles nécessiteuses, qui seront immédiatement visitées et secourues.

Les souscriptions continuent à être eçues dans les bureaux du Journal de

Les personnes qui ont livré des fournitures au Comité pourront se présen-ter au bureau de distribution rue Sainttieorges, 36. pour y toucher le montant de leurs factures : lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 décembre de dix heures

AUGUMES OF 12 WHI LA CRISE MUNISTÉRIELLE

Paris, 27 decembre. La Liberté dit que le monistère n'est pas

heore constitue. Les pourperiers continuent activement. It est deuteux que M. de Preyeinet abase-oanne les Travaux publics. It est invas-ue M. Sadi-Carpot quitte fe sous-secreta-

riat de ce inturacre. Le National croit apvoir que M. Allain Taige dans une entrevne avec M. de Freycinet a accepte les fonctions de sous-accré-caire au ministère des finances ou de l'in-

terieur. Le bruit s'accrédite que M. Lepère ne fera pas partie du nouveau Cabinet.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

Le Temps ne donne aucune nonvolle sur la crise. Il dit que la reconstitution de l'Union des gauches doit être la principale pensée de M. de Freycinat, mais que des concessions mutuelles sont nécessaires, autrement la têche de M. de Freycinet est impossible.

Allemagne

Berlin, 27 décembre.

Centrairement au bruit répandu par les journaux allemands et strangers, d'après lequel le chancelier de l'Empire aurait adressé à M. Jacini, sénateur italian, une lettre concernant la question du ésarmanent, la Guartie de l'Allemapre du Nord se dit en état de déclarer que le prince de Bismarck a'a jamais adressé de lettre à M. Jacini et ne lui en a jamais fait adresser par personns.

Espagne

Madrid, 27 dévembre.

L'état de sante du président de la Chembre des députes est taujeurs grave. mais les médecus ne déscépèrent pas de le sauver. M Emilio Casalan et ses anns désapprouvent le manifeste de M. Ruiz Zarilla, Salikeron et Mortan.

Russie

Saint-Petershourg, 27 decembre.

(Official) — Le dermer bulletin de la sante de l'imperatrice en date du 26 decembre, constate que l'ameioration contune. La teux dimisue, le sommail et l'appetit aumientent, les forces revienment.

Suivant un télégramme de Constantino-pie publie par le Nouvieu Temps, La Portesous la pression de l'Angleteire, aurait adressé aux puissances une note dans laquelle elle se déctare incapable de remptr Russie

quelle elle se déclare incapable de remphr la promesse faite au Montenègro. Le représentant Montenègra à Constan-tinople aurait ésmandé ses passeports.

DERNIERE HEURE

CRISE MINISTERIELLE

Paris, 28 décembre.
Le Journal official de ce matin ne public ren concernant la formation du nouveau ministere.
Rien de nonveau non plus dans les jour-

naux du matin.
Depuis hier, la situation de la crise n'a
pas fait un pas.
Une note publiée dans les Détais conteste

a M. Grevy is dront de donner carte bianche a M. de l'reyonet pour fornier un nouveau cabinet.

LA DISSOLUTION

Le Président de la République s'adressant, hier, à plusieurs députes un dément veuus s'entretemn avec lui de la situation ministérielle, termina la conversation par ces pareles qui ent été rapportées ce matin par ées députés : « Yous avez renverse un misitére apportées ce matin par ées députés : « Yous avez renverse un misitére apportée de la constant de la consta sé un ministère gauche et centre gauche; vous avez voulu renverser un ministère d'union républicante; il n'y a donc plus de ministère possible I vous imposez vous-mêmes la dissolution !!! «
(Agence Bullero).

Une assignation

M. de Baudry-d'Asson vlent d'assigner levent la première chambre du fribûnst de la Schue, présidé par M. Aubépin, les questeurs et le trésorier de la Chambre des

contest de tresorer de la Chambre des ceputes.

L'honorable depuie de la Vendée réclame le patement des 772 fr. qui lui ont éte reteuus, cu execution du reglement, à la suite de la peine disciplinaire qu'il a encourne.

Voici le texts de Vassignation :

a A la requête de M. Léen-ArmandCharles de Baudry-d'Asson, deuné de la Vendee, demourant a Peris, rue Caumartin nº 14.

a Pai Louis-Amende Lebour, buissian

Pai, Louis-Auguste Lebrun, huissier sle tribunat civil de première instance département de la Seine, séant à Paris, concurant rue Saint-Martin, n° 24, sous-

aiené, » Donné assignation à MM, les questeurs de la Chambre des députés, à Paris, en la personne de M. le trésorier de ladite Cham-bre, en ses burcaux rue de Bourgogne, n°2, ou étant et parlant s... » Et, par copie séparée, à M. Tonnier, en sa qualité de tréserier.

» A comparaître a huitame franche, delat de la loi, devant la première chambre du tribunal civil de première instance de la Seine, séant à Paris, au Palais-de-Justice, dix heures du matin, pour :

» Attendu que M. le trèsorier, d'ordre de MM. les questeurs, retient indément depuis plusieurs mois une sonime de 772 fr. sur l'indémaité due à M. de Baudry-d'Asson comme député de la Vendée.

» Que, maigré toutes ses démarches amiables, il n'a pu jusqu'ici obtenir le paiement de ladite somme :

» Ou'une demande du ministère de Lehrun, huissier-audienciar, en date du 18 décembre courant, est également restee infructueuse ;

» Par ces motifs et tous autres à produire, développer et faire valoir ultérieurement, s'entendre condamner à payer à M. de Baudry-d'Asson ladite semme de 772 fr. et aux depens ;

» Déclarant que M° isidore Roche, avoué près ledit tribunal, demeurant à Paris, boulevard Beaumarchais, n. 6, est constitue pour eccaper sur la presente demande et ses suites, etc. »

Les questeurs de la Chambre ont choisitour leur reste devant le tribunal, Meteur les défendre devant le tribunal. Meteur les defendre devant le tribunal.

Les questeurs de la Chambre ont choisi. dur les defendre devant le tribunal, M' ndrique, l'un des secrétaires de M. Gam-

La Pacification Resigieuse EN PRUSSE.

Pendant que beaucono de republicains. dans netre pays, dirigent une guerre à ou-trance contre le christianisme. qu'ils anoncent hautement leur intention de combattre « dans son crigine même l'écol-» religieuse, DE SUPPRIMER LES CROYAN-» CES OU LES SUPERSTITIONS SURNA-. TURELLES ; car cléricalisme et religion » c'est ioui un ; » un monvement tout a fait contraire s'enère en Europe

Le gouvernement de Berlin, qui s'était engage dans une lutte insensée, non pas contre l'idée retisieuse en general, mais contre le carnelicisme, et qui s'inag nait pouvoir le réduire à la situation abaissée et dapendante d'une des sectes protestantes que régit souvernament de hurezueroite mussionne, ce gouvernement s'est readu compte de la fatte qu'il avait commise li a compris qu'on n'attaque pas la religion, rans mettre en question, su mema coup, l'ordre social tout entier.

L'empereur Guillaume n'a pas hésité à le roclamer dans des occasions solemnelles. le prince de Bismarck a dû le reconnaître. Et l'on s'est diterminé à envir l'est le St-Siège des négociations que la sagesse et la prudence de Léon XIII a rendues faciles.

Ca a cherche un modus vinendi qui perinit au gouvernement de rendre aux cutho-lique la jouissance de leurs droits sans que le ministère avoue en termes trop exprés qu'il s'est trompé et qu'il revient en arr.ero.

C'est dans cette pensée qu'a été écrite la circulaire suivante adressée par le ministre des cultes, M. de Pattkamer, aux agents du gouvernement royal :

a Berlin, le 5 avembre 1879.

a Ma., vous savez — et vous en connaissez les motifs — que le gouvernement de l'État s'est va obtige de retirer à un grand nombre d'ecclesiaatiques catholques la direction de l'euvelgnement religieux sans les écoles primaires et la faculté d'y donner cet engrement.

a En rappelant les dispositions contemas dans un arrêté de M.... mon predécesseur (18 février 1876, U. III. 1928), je dis observer en même terap que les conditions formulees dans cet arrêté, seus lesquelles peuvent être accordées ou retirées a un ecclesiastique en particulier la élirection de l'enseignement religieux dans les ecoles primaires, direction appartenant à la communauté religieuse comme telle, — ainsi que la participation, habituelle jusqu'ici, à l'enseignement religieux conforme as programme scolaire, — que ces conditions, dis-je, ne peuvent guère aujouré l'ui, peur l'essentiei et en général, subir un changement Néanmoins, il n'est pas douteux non plus que relativement à l'appréteux non plus que relativement à l'appré-

ciation des faits positifs qui peuvent ame-ner, et out amene dans des cas assez nom-breux. l'exclusien d'ecclésiastiques, les dispositions de l'arrête cité plus haut n'alent

dispositions de l'arrête cité plus haut n'aient intentionn. Ilement iaissé une latitude aux autorit chargées de la surveillance scolaire, et n'aient rendu possible d'avoir égard, dans une grande mesure, aux contitions personnelles.

A co point de vue, je considère comme convenable et opportun — une période de temps assez longue sétant écullée dans l'intervalle — que tous les différents cas où il aura été interdit à un ecclésiastique cathol prace diviger ou de conner l'enseignementreis jeux dans les écoles primaires, soient soumis par les régences royales à un nouvel examen portant sur ces deux peints, savoir:

4 * Si les raisons qui ont dans tel ou tel

« 1º Si les raisons qui ont dans tel ou tel as determine la regence a exclure un ec-clesiastique de l'enseignement religieux, doivent être considéreux comme assex graves et assez fendées pour metiver une te le mesure, taquelle ue se justifie ou ne paratt commandes que dans cette supposi-tion (de la gravité des raisons détermi-nants):

nantsa;

2º Si — locsque dans certains cas la réponse à la questien precédente sera affirmative — l'ecclésiastique frappé d'exclusion n'offre pas cependant éepnis lors à la règence, par touie sa coadoine, la garantie nouvelle qu'étant réadmis à diriger ou à donner l'enseignement rehigieux, il ne compromettra pas le but que l'Etat poursuit dans l'instruction de la jeunesse par les ecoles primaires, — et que cet ecclésiastique se conformera fidèlement à toutes les ordonnances rendues dans leur ressort par les autorites surveillantes des écoles, particulièrement en ce qui concerne les livres servant à enseigner la lecture, soit la division des matières d'enseignement entre les différentes classes, la discipline scolaire et l'observation penctuelle des heures de classe.

» Je suis porté à croire qu'eu égard aux expériences faites dans l'intervalle et à l'apuisement de pius en plus grand des cercles intéressés, on pourra sans hésiter, dans bien des cas, confier de nouveau a l'ecclésiastique precédemment exclu le sem de diriger ou de donner l'enseignement religieux.

» Je désire de même un examen les faits * Je desire de mêmo un examen los faits mosicis pour ese cas, peu nombenx à la vi-ité, ou, en vertu da mº 12 de l'arrêté du 8 février 1876, l'usage du local de l'ecole sour donuer l'eus-gienement qui prépare a oufession et a la communion, a du être

stevier 10.0. 10.328 du local de l'ecole
pour donner l'eun-signement qui prépare a
confession et a la communion, a du être
interdit.

» En vous priant de vouloir bien communquer le plus tôt possible ce qui précède aux regences de district, je puis exprimer l'esperance que ces dernières s'occaperaghières ean et des vousement de cette
importante affaire et se laisserout guider,
dans les décisions qu'elles ont a prendre,
par une stricte objectivité, comme elles auront conscience que des motifs sérieux et
graves, appuyessur des faits, peuvent seuls
just fier cette mestire interdisant aun ecclesiastique de dinièrer ou de donner l'enseiguement religieux.

» En même temps, je vous prie de faire
en sorte que les régences royales m'indiquent sans retard tous les cas où elles ordonneront que l'enseignement religieux
soit rendu à un ecclesiastique, et où elles
permetront de nouveau l'usage du local
de l'école pour l'enseignement de l'église
préparant à la confession et à la commulion. Mais je desire en outre que les régences royales dressent, par inbicaux et par
cer les, une liste contenant tous les cas où
la direction de l'enseignement religieux a
été retiré à un ecclesiastique, — et avec
ces rubriques : 1. Cercie; 2. localité; 3 nom
de l'ecclesiastique; 4. nombre des classes
ou la direction de l'ense gnement religieux
lui appartenant; 5. date de la levée d'interdiction, quand elle aura été créonnée; 7. expose sommaire des motifs, lorsque la levée
d'interdiction n'a pas eu lieu; et 8. observations indiquant si la faculté, habituelle
jusqu'à ce jour, de donner l'enseignement
religieux a été aussi retirée ou rendue à
l'ecclesiastique.

Je déstrerais recevoir une telle liste dan
les qu'utre semzines et cette liste doit étre
adressee de façon à ce qu'il soit posible de

les quatre semaines, et dette liste deit être adressee de façon à ce qu'il soit posible de la continuer ici sur la base des différentes indications qu'elle devra conteau. analogue des cas où l'on a retiré l'usage du indications qu'elle devra contenir Une liste local de l'école peur l'enseignement reli-gieux préparant à la confession et à la com

munion, doit être établie, sauf la rubrique 4, et m'être adressée.

Je vous prie de veuloir bien donner les instructions nécessaires sous ce rapport aux régences royales.

C'est exactement l'inverse, on le voit, de ce qui se passe en France.

Pendant que, chez nous, sous le gouver-

nement actuel, on invoque, en vue de dé-truire la liberté religieuse, des lois tombées depuis longtemps en désuétude, et que l'on détourne de leur sens, pour en faire des mesures d'oppréssion les lois mêmes qui avaient été imaginées: en vue de garantir les droits, en Prusse, le gouvernement re-commande à ses fonctionnaires de ne plus appliquer les mesures de guerre ou de les appliquer dans le sens de la pacification. On n'aspire plus qu'à la paix ; on tient à la rétablir et à faire cesser un conflit qui n'a été préjudiciable qu'à l'Etat.

Pendant plusieurs années,on nous a cité constamment l'exemple de la Prusse, menacé du ressentiment de la Prusse si nous n'entriens à notre tour dans la voie du Kulturkampf. Il est piquant d'avoir à constater aujourd'hui que le Kulturcampf est définitivement abandonné en Allemagne et la guerre déclarée aux croyances religieuses par les républicains français est sigualée précisément à Berlin comme une de ces monstruosités dont le spectacle doit raffermir lesentiment monarchique chez le peuple allemand.

J. Bourgrois.

REVUE DE LA PRESSE Mac-Mahon II

J'ouvre le Journal officiel ... Il parié à la quatrième page discrète-ment, honteusement. Il nous apprend que M. de Freycinet est définitivement chargé de former un ministère.

Ah ca! M. J. Grévy serait-il en train de se faire Mac-Mahonner par

M. Gambetta ? J'en ai presque peur. Quelques-uns de mes confrères ont parlé de la retraite possible du Prési-dent de la République. La nouvelle est prématurée. M. J. Grévy ne songe pas plus à se retirer que n'y songeaut le Maréchal le 14 decembre, lorsqu'il fit appeler M. Dufaure pour former un

cabinet de gauche.
Toutefois, le Maréchal, après des écœurements successifs, se trouva à bout de résistances, en janvier, lors-qu'on le mit en présence de la question des grands commandements. Aussi répondit-il énergiquement : Jamais ! comme le général Gresley a répondu dernièrement à M. Raynal à propos de l'incident Carayon-Latour,

Le Maréchal, aussi las, aussi dé-goûté que l'est en ce moment M. E. de Girardin, se retira donc et fut rem-placé par M. Grévy, au grand déplai-sir, il ne faut pas l'oublier, de M. Gam-betta qui lui préférait secrètement, et pour cause, M. Dufaure, presque octo-

M. Grévy en a encore pour six ans! C'est bien long pour ceux dont sa résidence à l'Elysée gêne les projets ambieux !

Quoi qu'il en soit, pendant sa première année de pouvoir, il a déjà subi de dures épreuves! Il a pu se rendre compte que tout n'est pas rose pour le remier magistrat de notre République. Il n'est pas sans avoir eu des écœurements semblables à ceux du maréchal. On lui en ménage certainement d'autres.

Le maréchal, un soldat, sans passé politique, pouvait plus facilement faire des concessions que M. Grévy qui

Les abondanients et les amones repeats à Remberto, sa burtout di 9 d'AME, chon M. Grannel, Educate, di Black, à l'unice, de Black, à l'unice, de la leure Bonne donné de la Bannel, i Brackell. Countit en Principal. traîne après lui un long bagage politique : des discours, presque des en

gagements! Et pourtant le maréchal a été fordé de se « démettre », même après s'être

soumis!

Le président de la République, nature apathique mais essentiellement loyale, esprit droit et convaincu, est beaucoup plus facile à dégoûter qu'on beaucoup plus facile à dégoûter qu'on beaucoup de la manage du'il u'ait pas songé ne le suppose. Qu'il n'ait pas songé sérieusement encore à la retraite, ce n'est pas douteux pour moi; mais que l'éventualité d'une décision énergique qui s'imposerait tôt ou tard à lui n'ait pas traversé son esprit, c'est autre

M. Grévy, comme M. E. de Girardin, comme tant d'autres esprits supérieurs, comprennent les dangers que créent à l'état de choses actuel l'inexperience des hommes qui sont au pouvoir, l'ambition de ceux qui veulent y arriver, et l'irritation de ceux qui sentent qu'ils n'en auront jamais que la plus minime part. Il est donc evident que l'heure de la lassitude sonnera pour M. Grévy, comme elle a sonne pour le maréchal de Mac-Mahon.

Alors donc M. Grévy, homme politique expérimenté, commettra-t-il la faute qu'a commise le soldat inexpérimenté en 1877, après les élections qui furent le triomphe de celui qui lui imposa sa loi par ce dilemme fameux ; « Se soumettre ou se démettre » ?

M. Grévy sera-t-il le banal imitateur du maréchal soumis et faible? Scra-t-il un simple Mac-Mahon II ?

A cette même place, moi, qui avais lutté contre la dissolution en mai et juin 1877, mais qui, après la dissolu-ion, ne pouvant mucher avec les 363, m'étais rallié aux 156, J'écrivais, en décembre, lors des tentatives faites par le président pour former un minis-tère de résistance : « Maréchal ! soumettez-vous, faites appeler M. Cambetta et chargez-le de former vatre minis-

Mes amis, je m'en souviens, furent choqués de mou...républicanisme. Où serait M. Gambetta aujourd'hui,

On serait M. Gambetta aujourd'hui, il avait accepté cette mission? Où serait M. Gambetta aujourd'hui, il avait refusé de la remplir? M.Mac-Mahon seraitpeut-ètre encore

M.Mac-Manon seratepent-etre encore président de la République!
Pour n'avoir pas su prendre cette détermination, le maréchal a été pour ainsi dire chassé de l'Elysée par M.Gam-ett.
M. Contra print par allace. betta. M. Grévy a pris sa place. Si M. Grévy ne fait pas aujourd'hui ce qu'aurait dû faire le maréchal, en décembre 1877, je lui prédis qu'il sera chassé à son tour par M. Gambetta. Il sera Mac-Mahonné.

Depuis huit jours le pays affligé, —
et qui se lasse, qui s'écoure, lui aussi.
— le pays assiste au triste spectacle
de tentatives avortées, de manœuvres
honteuses! Il est temps d'en finir! Si
M. Grévy ne veut pas subir le sort du
maréchal, son ordécessour eil po M. Grevy ne veut pas subir le sort du maréchal, son prédécesseur, s'il ne veut pas arriver à ce qu'on lui dise,— et l'Union républicaine, groupée avec l'extrème gauche, le lui diront bientôt:— « Soumettez-vous on démettez-vous :», en un mot, s'il veut parer la botte qu'on lui prépare, le Président de la République doit faire annoncer SANS RETARD, par le Journal officiel, qu'en présence des difficultés qu'arencontrées M. de Freycinet, il a fait apqu'en presence des difficultes qu'a ren-contrées M. de Freycinet, il a fait ap-peler M. Gambetta, le président de la Chambre, — le véritable chefi de la majorité, si elle existe, — et qu'il l'a

BU 29 DECEMBRE

32 ---Sans famille

PREMIERE PARTIE

ENFANT TROUVE

Je puis dire que catte preoscupation a été e seul nuage de ces journées radieuses. Un jour enfin, je me décidai à en faire part i madame Milligan, en lui demandant combien elle croyait qu'il me faudrait de temps pour retourner à Toulouse, car je voulais me trouver devant la norte de la prisen, juste au moment où mon maître la

franchiralt. En entendant parler de départ, Arthur poussa les hauts cris :

- Je no veux pas que Remi parte! s'écria-il. Je répondis que je n'étais pas libre de ma personne, que j'appartenais a mon mat-

tre, a qui mes parents m'avaient loué, et que se devais reprendre mon service auprès de lui le jour ou it aurait besoin de moi. n étaient pas réellement unes père et mère. de le n'étais qu'un er at trouvé : et c'était là une honte à laque e je ne pouvais pas me résigner tant j'ave souffert, depuis que je me rendais com ... de mes seusaplus abject au monde. Mon madre savait que j'étais un enfant trouvé, mais il était mon maître, tandis que je serais mort bouche close plutôt que d'avouer à madame Milligan et à Arthur, qui m'avaient élevé jusqu'à eux, que j'etais un enfant trouvé ; est-ce qu'ils ne m'auraient pas alors rejete

et reponssé avec dégoût ! - Maman, il faui retenir Remi, continua Arthur qui en dehors du travail, était le maître de sa mère, et faisait d'elle tout ce

qu'il voulait.

— Je serais très-heureuse de garder Remi, répondit madame Milligan, vous l'avez pris en amité, et moimame j'ai pour lui beaucoup d'affection; mais pour le retenir près de nous, il faut la reunien de deux conditions que ni vous ni moi ne pouvous décider. La première c'est que Remi veuille rester avec neus..

- Ah! Remi voudra bien, interrempit Arthur, n'es. ce pas, Remi, que vous ne voulez pas retourner a Touleuse:

- La seconde, continua madame Milligan sans attendre ma reponse, c'est que son maître consente à renducer aux droits

qu'il a sur lui. thur poursuivant son idés

Assurément Vitalis avait été un bon maître pour moi, et je lui eteis reconnaiz-sant de ses soins aussi bien que de ses leçens, mais il n'y avait aucune comparaison à établir entre l'existence que j'avais tions, du mépris que j'avais vu,dans notre | menée près de lui et celle que m'offrait |

que j'eprouvais pour Vitalis et celle que n'inspiraient madame Milligan et Arthur. Quand je pensais à cela, je me disais que c'était mal à moi de préférer à mon maître ces étrangers que je connaissais depuis si peu de temps; mais enfin, cela était ainsi; j'aimais tendrement madame Milligan et Arthur.

Avant de répondre, continua madaine Milligan, Remi doit refléchir que ce n'es pas seulement une vie de plaisir et de promenade que je lui propose, mais encore me vie de travail: il faudra étudier, prendre de la peine, rester penché sur les livres, suivre Arthur dans ses études; il faut mettre cela en balance avec la liberté des grands chemins

- Il n'y a pas de balance, dis-je, et je vous assure, madame, que je sens tout le prix de votre proposition. - Là, voyez-vous, maman la'écria Arthur.

Et il se mit à applaudir. Il était évident que je venais de le tirer d'inquiétude, car lorsque sa mère avait parlé de travail et de livres.j'avais vu son visage exprimer l'anxieté. Si j'allais refusor ! et cette crainte peur lui qui avait l'horreur des livres, avaidu être des plus vives. Mais je n'aveis pas heureusement ceste même crainte, et les livres, au hea de m'enouvanter, m'attiraient. Il est vrai qu'il y avait bien peu de ternos o roa mienava, mis entre les mains. et ceux qui y avaient passé m'avaient don ne plus de plaisir que de peine. Aussi l'offre de Mme Milligan me rendait-elle/très-

s done pas abandonner le Cugne; je n'allais pas renoncer à certe douce existence, je n'allais pas me séparer d'Arthur et de

Meintenant, poursuivit madamo Milligan, il neus reste à obtenir le consentement de son maître; pour cela je vais lui écrire de venir nous tronver à Cette, car nous ne pouvons pas retourner à Toulouse : je lui iverrai ses frais de voyage et après lui avoir fait comprendre les raisons qui nous empêchent de prendre le chemin de fer j'espère qu'il voudra bien se rendre à mon invitation. S'il accepte mes propositions, il ne me restera plus qu'à m'entendre avec les parents de Remi; car eux aussi doivent

Jusque-là tout dans cet entretien avait marché à souhait pour moi, exactement comme si une bonne fée m'avait touché de sa baguette; mais ces derniers mots me ramenèrent durement dureve où je planais dans la triste réalité.

Consulter mes parents i Mais surement ils diraient ce que je vouais qui restat caché.La vérité éclateraient.

Enfant trouvé ! Alors ce serait Arthur, ce serait madame Milligan qui ne voudraient pas de moi; alors l'amitié qu'ils me témoignafent serait anéantie; mon souvenir même leur serait pénible; Arthur aurait joué avec un enfant trouvé, en aurait fait son camarade, son ami, presque son frère.

Je restai atterré. Madame Milligan me negarda dves sur-

croyant sans doute que c'était la pensée de la prochaine arrivée de mon maître qui me troublait ainsi, elle n'insista pas. Henreusement cela se passait le soir peu

de temps avant l'heure du coucher ; je pus échapper bientôt aux regards curieux d'Arthur et aller m'enfermer dans ma cabin avec mes craintes et mes réflexious.

Ce fut ma première mauvaise nui! à bord du Cygne, mais elle fut terriblement mauvaise, longue et flévreuse.

Oue faire ? Que dire ? Je ne treuvais rien. Et après avoir tourné et reteurné cont fois les mêmes idées, après avoir adopté les résolutions les plus contradictoires, je m'arrêtai enfin à ne rien faire et à ne rien dire. Je laisserais aller les choses et je me

résignerais, si je ne peuvais mieux, a ce qui arriverait. Pent-Atra Vitalis na vandrait-il nas renoncer à mei, et alors il n'y aurait pas à faire connaître la vérité

Et tel était mon effroi de cette vérité, que je creyais si horrible, que j'en vins à sou-haiter que Vitalis n'accept t pas la proposition de madame Milligan.

Sans doute, il faudrait m'éloigner d'Athur

et de sa mère, renencer à les reveir jamais

peut-être; mais au moins, ils ne garderaient pas de moi un mauvais souvenir. Trois jours après avoir écrit à men maitre, madame Milligam recut une répense. En quelques lignes Vitalis disait qu'il aurait l'henneur dese rendre à l'invitation de

mirdence Milligan of hu'll anciedrals a Corc

Fouilleton du Journal de Roubaix | village, marquer en toutes occasions aux | madame Milligan; et même il n'y avait au- | heureux, et étais-je parfaitement sincère | prise et voulut me faire parler, mais je n'o- | le samedi suivant par le train de deux

Je demandai à madame Milligan a permission d'aller à la gare, et prenant les chiens ainsi que Jeli-Cour avec moi, nous attendimes l'arrivée de notre maître.

Les chiens étaient inquiets comme s'ils se doutaient de quelque chose, Joli-Cœur stait indifferent, et pour moi j'étais terriblement ému. C'était ma vie qui allait se décider. Ah

si j'avais osé, comme j'aurais prié Vitalis de ne pas dire que j'étais un enfant trouvél Mais je n'osais pas, et je sentais que ces deux mots : « enfant trouvé, » ne pourraient jamais scruir de ma gorge.

Je m'étais placé dans un coin de la cour

de la gare, tenant mes trois chiens en laisse, et Joli-Cour sous ma veste, et j'attendais sans trop voir ce qui se passait au-

Ce furent les chiens qui m'avertirent que le train était arrivé, et qu'ils avaient flaire notre maître. Tout à coup je me sentis en trainé en avant, et comme je n'étais pas sur mes gardes, les chiens m'échapperent. sur mes gardes, les chiens m'echapperent. Ils couraient en abbyant joyeusement, et presque aussitôt je les vis auter autour de Vitalis qui, dans son costume habituel, venait d'apparaître. Pins prempt, bien que moins souple que ses camarades, Capi s'était élancé dans les bras de son maître, tandis que Zerbine Dolce se cramponnaient à ses jambes.